

## Produit Label Rouge : à quoi vous attendre ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 21/11/2022 - **Étiquetage des produits Conseils aux consommateurs**

En faisant vos courses, chez vos petits commerçants ou en grande surface, vous croisez sans doute souvent des produits porteurs d'un Label Rouge. Mais savez-vous ce que signifie ce label ? On vous explique ce que vous garantit l'achat d'un produit bénéficiant du Label Rouge.

### Label Rouge : qu'est-ce que c'est ?

Le Label rouge est un **sigle national** vous permettant d'identifier des produits bénéficiant d'un **niveau de qualité supérieur** en comparaison à des produits similaires.

Ce label existe depuis près de 60 ans : en 1965 le **poulet des Landes** devient le premier produit porteur d'un Label rouge.

Aujourd'hui, pour bénéficier du Label rouge, tout professionnel doit prouver que le produit qu'il propose à la vente est conforme à l'un des **400 cahiers des charges** du label.

#### À savoir

C'est l'**Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)** < <https://www.inao.gouv.fr/> > qui est chargé d'**instruire les dossiers** et **délivrer le label** aux produits conformes.

### Produits porteurs d'un Label Rouge : comment les reconnaître ?

Les produits homologués Label rouge sont **facilement identifiables en magasin** car ils sont systématiquement porteurs du **logo Label rouge**.

Le logo Label rouge doit être composé :

- ▶ des **mentions « Label rouge »** et « **garantie qualité supérieure** »
- ▶ du **numéro d'homologation du label** (« homologation n° LA 07/08 » par exemple), qui permet au consommateur de retrouver le cahier des charges auquel le produit a répondu.

Le logo Label rouge peut être **apposé directement sur le produit, par le biais d'une étiquette** ou **sur la face supérieure de son emballage**.



Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

### Label Rouge : pour quels produits ?

Peuvent bénéficier du sigle Label rouge les produits suivants :

- ▶ les **denrées alimentaires** (**baguette de pain de tradition française** < <https://www.inao.gouv.fr/produit/3975> > ou **ail rose** < <https://www.inao.gouv.fr/produit/3586> > par exemple)
- ▶ les **produits agricoles non alimentaires et non transformés** (**sapin de Noël coupé** < <https://www.inao.gouv.fr/produit/16269> > ou **plant de rosier de jardin** < <https://www.inao.gouv.fr/produit/15949> > par exemple ).

Le sigle Label rouge n'est pas réservé aux denrées produites en France, mais peut aussi être porté par des denrées produites à l'intérieur ou hors de l'Union européenne.

#### Zoom sur les sapins Label Rouge

Les sapins peuvent être porteurs d'un Label Rouge sous l'appellation « **sapin de Noël coupé** ».

Ce sapin répond à un cahier des charges qui vous garantit :

- ▶ un sapin issu des espèces **Nordmann** ou **Epicéa**, ne présentant pas de traces de boues, **indemne de branches cassées ou mortes** ou de **dégâts causés par des parasites (champignons et insectes)**
- ▶ le **respect de critères esthétiques précis** : forme, couleur, symétrie et densité de l'arbre sont encadrées
- ▶ une **coupe de l'arbre à partir du 21 novembre** afin de préserver sa fraîcheur.

Enfin, comme le précise le **cahier des charges** < [https://www.inao.gouv.fr/show\\_texte/5897](https://www.inao.gouv.fr/show_texte/5897)>, « sont exclus de la certification le sapin de Noël floqué, givré, glacé ou traité avec un colorant » ainsi que « le sapin de Noël en pot et le sapin de Noël élevé en conteneur ».

**[Retrouvez plus de conseils pour bien choisir votre sapin de Noël](#)**

## Label Rouge : quelles garanties ?

Acheter un produit porteur du Label rouge vous permet de **privilégier des produits dont le niveau de qualité a été reconnu supérieur** à celui d'autres produits comparables.

Ce niveau de qualité supérieur est évalué en prenant en compte :

- ▶ les **conditions de production et de fabrication**
- ▶ **l'image du produit au regard de ses conditions de production**
- ▶ les **éléments de présentation ou de service**.

Toutefois, il est important de souligner que **selon la catégorie du produit, le cahier des charges diffère**.

En effet, un veau ou des œufs ne devront pas répondre aux mêmes critères pour bénéficier du sigle Label rouge : quand pour les œufs on évalue, notamment, la **densité de poules pondeuses au sein d'un bâtiment**, pour les veaux est mesuré, par exemple, un niveau minimum de **volume d'air par animal**.

En résumé, si le sigle Label rouge vous apporte toujours la garantie de choisir un produit de qualité supérieure, les critères ayant permis cette évaluation diffèrent selon la catégorie dont fait partie le produit acheté.

**[Retrouvez les conditions de production des principaux Label rouge \(œuf, volaille, bovin etc.\) < https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Produire-sous-signes-de-qualite-comment-faire/Guides-pratiques/Conditions-de-production-communes-en-label-rouge>](https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Produire-sous-signes-de-qualite-comment-faire/Guides-pratiques/Conditions-de-production-communes-en-label-rouge)**

**[Découvrir l'ensemble des produits pouvant bénéficier du Label rouge](#)**

Le site internet de l'**Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)** < <http://www.inao.gouv.fr>> répertorie l'ensemble des produits pouvant bénéficier un Label rouge.

En consultant chaque fiche produit, vous avez accès au cahier des charges correspondant.

En effet, commercialiser une denrée relevant de cette liste ne permet pas d'être aussitôt porteur du Label rouge. Le producteur doit ensuite prouver que son produit répond au cahier des charges prévu.

**[Retrouvez l'ensemble des produits pouvant bénéficier d'un Label rouge < https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Produire-sous-signes-de-qualite-comment-faire/Guides-pratiques/Conditions-de-production-communes-en-label-rouge>](https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Produire-sous-signes-de-qualite-comment-faire/Guides-pratiques/Conditions-de-production-communes-en-label-rouge)**

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

**AOP-AOC, IGP, AB... : les labels de qualité dans l'alimentation**  
**Les mentions à vérifier sur les étiquettes des bouteilles de vin**  
**Comprendre les labels bios**

## En savoir plus sur le Label Rouge

Sur le site de l'Institut national de l'origine et de la qualité < <https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO/Label-Rouge>>

Sur le site de la Fédération Label rouge, IG et STG < <https://www.labelrouge.fr/>>

Thématiques : [Etiquetage des produits](#) | [Conseils aux consommateurs](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

exemple : nom.prenom@d

Je consens à ce que mon adresse de Bercy infos. [Consul](#)

---

Partager la page   